



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal du 26 juin 2024

Objet : Renforcement du droit de préemption urbain

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six juin, les membres du Conseil Municipal de Bailly, légalement convoqués le 20 juin, se sont réunis à dix-neuf heures dans la salle Georges Lemaire sous la présidence de Monsieur ALEXIS Jacques, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : 20

Jacques ALEXIS, Sabrina TOURMETZ, Eric VERSPIEREN, Eve VON TSCHIRSCHSKY, Denis PETITMENGIN, Lucie CATROUX, Bertrand MENIGAULT, Charlotte LOGEAIS, Jacques NICOLAS, Dimitri BOURSAULT, Caroline BOUIS, Mathieu BELKEBIR, Siham ROUSSEL, Frédéric GUIRIMAND, Laurent MITON, Julien COURTIN, Patrick BOYKIN, Alexandre RUECHE, Jean-Clair BUCHARD, Dominique DURAND,

Ont donné pouvoir : 6

Hervé DEWYNTER	à	Frédéric GUIRIMAND
Maelys LUXOR	à	Eric VERSPIEREN
Ségolène MOREAU	à	Jacques ALEXIS
Vincent CLAUDIERE	à	Sabrina TOURMETZ
Stéphanie BANCAL	à	Alexandre RUECHE
Françoise GUYARD-CASTANET	à	Patrick BOYKIN

Absent 1 : Claude MAQUIS

Le Conseil a choisi comme Secrétaire : Lucie CATROUX

EN EXERCICE : 27	PRESENTS : 20	REPRESENTES : 6	VOTANTS : 26
-------------------------	----------------------	------------------------	---------------------

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L211-1 et suivants et R.211-2 et suivants ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 18 juin 1984 instaurant un droit de préemption ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 16 décembre 1996 pour l'extension du périmètre du droit de préemption ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 9 juin 2008 instaurant un droit de préemption sur les fonds de commerce et les baux artisanaux des commerces d'Harmonie Ouest ;

CONSIDERANT qu'il convient d'actualiser et de pérenniser le droit de préemption en l'étendant à tous les secteurs urbanisés et construits ;

CONSIDERANT la nécessité d'instaurer un droit de préemption urbain renforcé sur le même périmètre ;

AYANT ENTENDU l'exposé du rapporteur, Madame Sabrina TOURMETZ, Adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme et de l'Habitat,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

- **DECIDE** de l'extension du Droit de préemption urbain et l'instauration d'un Droit de préemption urbain renforcé à l'ensemble des secteurs urbanisés et construits.

Pour copie conforme,

Fait à BAILLY, le 26 juin 2024

Publié sur le site de la commune le... 06/09/2024



Jacques ALEXIS
Maire de Bailly